

Les marais de Vilaine (24)



UP24-00 Un paysage horizontal de marais, traversés par la Vilaine, le canal de Nantes à Brest et cadrés par des coteaux boisés et habités (Fégréac)

Faisant la limite avec la Bretagne voisine, la vallée de la Vilaine se distingue par son large fond plat inhabité, souvent inondé. Cette horizontalité souligne des coteaux parfois très marqués et incisés de nombreuses vallées secondaires. Traversée par le canal de Nantes à Brest, cette unité est à la fois frontière naturelle et lieu de passage entre les deux régions. Par leur ampleur et leur diversité, les marais de Vilaine composent des paysages d'eau bien particuliers. Ils sont souvent le creuset d'une culture spécifique et de modes d'appropriation particuliers du territoire en lien avec le rythme des inondations. Ce sont également, les paysages les moins peuplés de la région et constituent de fait des espaces naturels remarquables et de grande amplitude, ce qui leur vaut des niveaux de protection souvent très importants.

Si pour la plupart, ce sont des paysages construits et riches d'une histoire où l'eau prend une part importante, ce sont aujourd'hui, des espaces fragiles car dépendant de mode de gestions ruraux, parfois anciens, qui ont souvent du mal à perdurer en tout équilibre avec l'environnement spécifique qu'ils constituent. Cela se traduit parfois par des dynamiques naturelles qui tendent à refermer complètement ces paysages par un boisement progressif. Ce sont par ailleurs, des territoires le plus souvent sous une forte pression urbaine, ce qui pose inéluctablement l'enjeu majeur de l'évolution de ces paysages.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

Les représentations culturelles des paysages ruraux du « pays profond » (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage : les paysages de marais (lien vers la famille des paysages de marais)



1- *Ecluse du Bellion sur le canal de Nantes à Brest ouvrant sur la Vilaine (Fégréac)*



2- *Paysage horizontal ouvert de la Vilaine et de ses prairies inondables dominées par la Butte de Rieux (Fégréac)*

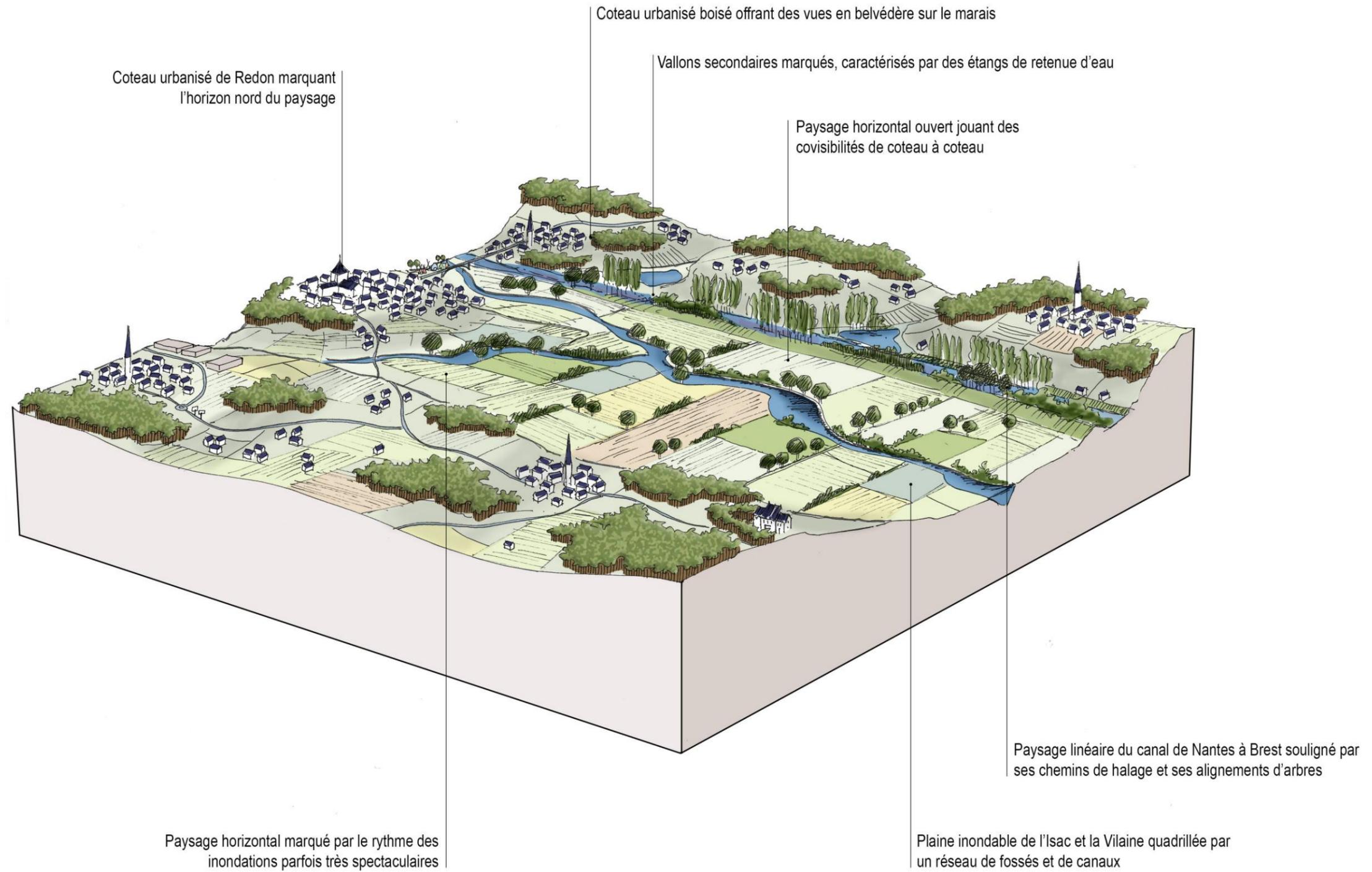


3- *Des prairies inondables cadrées de canaux bordés de roseaux dominées par des coteaux urbanisés boisés (Fégréac)*



4- *Le chemin de halage du canal de Nantes à Brest, une voie douce de découverte à l'échelle de la vallée (Saint-Nicolas-de-Redon)*

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des marais de Vilaine (24)



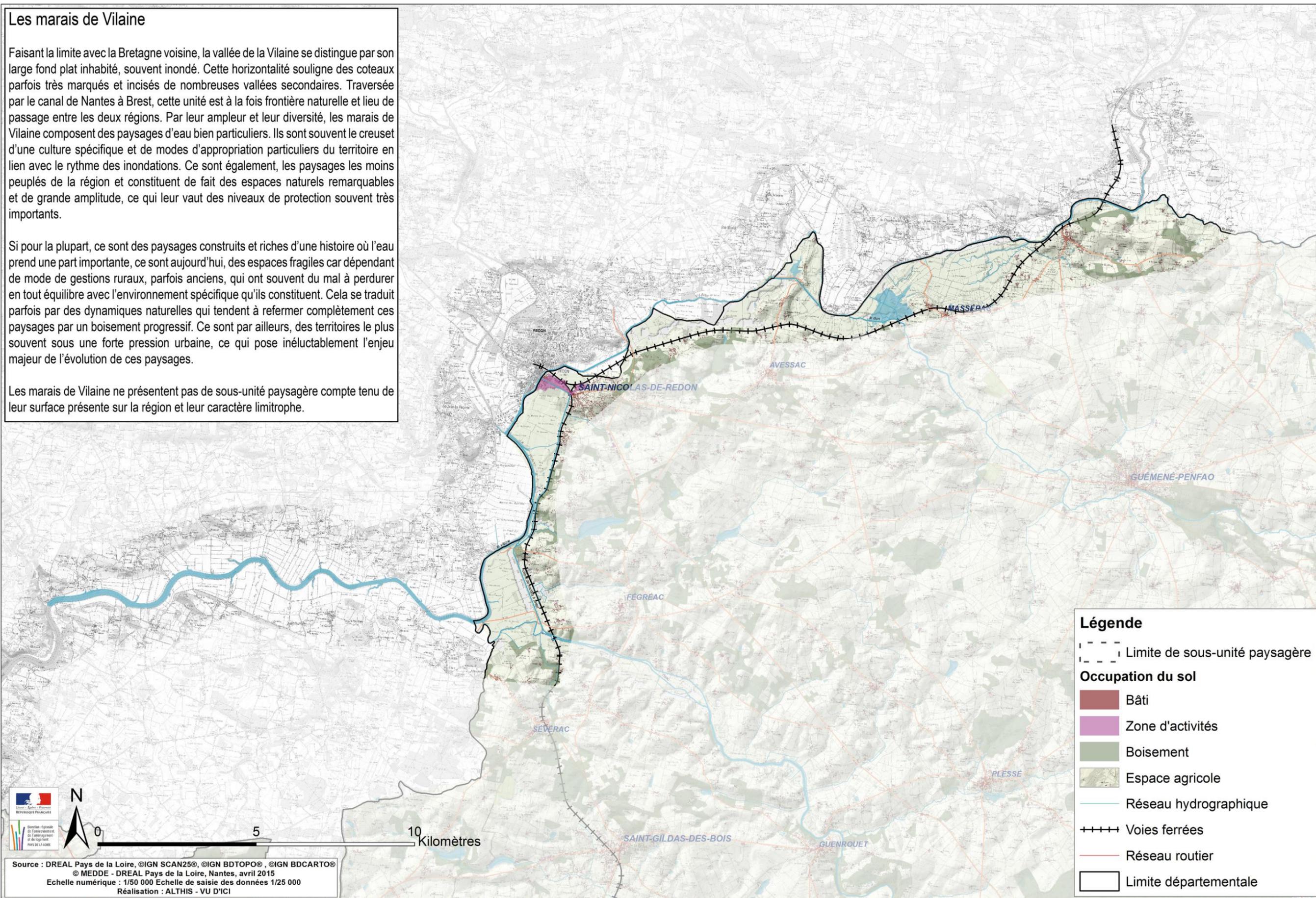
Source VU D'ICI : Atlas des paysages de Loire-Atlantique - DIREN Pays-de-La-Loire - 2011

Les marais de Vilaine

Faisant la limite avec la Bretagne voisine, la vallée de la Vilaine se distingue par son large fond plat inhabité, souvent inondé. Cette horizontalité souligne des coteaux parfois très marqués et incisés de nombreuses vallées secondaires. Traversée par le canal de Nantes à Brest, cette unité est à la fois frontière naturelle et lieu de passage entre les deux régions. Par leur ampleur et leur diversité, les marais de Vilaine composent des paysages d'eau bien particuliers. Ils sont souvent le creuset d'une culture spécifique et de modes d'appropriation particuliers du territoire en lien avec le rythme des inondations. Ce sont également, les paysages les moins peuplés de la région et constituent de fait des espaces naturels remarquables et de grande amplitude, ce qui leur vaut des niveaux de protection souvent très importants.

Si pour la plupart, ce sont des paysages construits et riches d'une histoire où l'eau prend une part importante, ce sont aujourd'hui, des espaces fragiles car dépendant de mode de gestions ruraux, parfois anciens, qui ont souvent du mal à perdurer en tout équilibre avec l'environnement spécifique qu'ils constituent. Cela se traduit parfois par des dynamiques naturelles qui tendent à refermer complètement ces paysages par un boisement progressif. Ce sont par ailleurs, des territoires le plus souvent sous une forte pression urbaine, ce qui pose inéluctablement l'enjeu majeur de l'évolution de ces paysages.

Les marais de Vilaine ne présentent pas de sous-unité paysagère compte tenu de leur surface présente sur la région et leur caractère limitrophe.



Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN25®, ©IGN BDTOPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/50 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

1. Les limites et continuités paysagères



Cette unité paysagère est une véritable zone de confluence qui dépasse largement les limites régionales et se distingue par son horizontalité quasi parfaite. Les limites sont donc tout naturellement constituées majoritairement des premiers reliefs qui marquent l'horizon à savoir des coteaux plus ou moins marqués. Pour les marais les moins amples des jeux de covisibilités se dessinent donc entre les coteaux mettant en relation des espaces parfois physiquement très éloignés. Ces limites sont donc particulièrement sensibles à toute transformation et concentrent donc de forts enjeux du fait de leur forte exposition et de l'horizon qu'elles composent sur les paysages ouverts de marais.

UP24-10-01 Coteaux boisés habités marquant la limite des marais dans la vallée : coteau de Fégréac vu depuis Tréhillac



UP24-10-02 Covisibilité entre la butte de Rieux et le coteau bocager doux de Tréhillac

Les continuités paysagères vers les départements voisins :

L'unité paysagère des marais de Vilaine s'inscrit, sur sa frange ouest, en continuité du Morbihan et sur sa frange nord, en continuité de l'Ille et Vilaine (départements couverts par un atlas des paysages).

Sur la frange ouest, les marais de Vilaine sont en continuité de l'unité paysagère des Vallées naviguées et de la sous-unité paysagère de la vallée de la Vilaine, identifiés dans l'atlas des paysages du Morbihan : « la vallée s'évase subitement sur plus d'une dizaine de kilomètres de long, ses versants s'éloignent l'un de l'autre de près de 3 km, créant un paysage de plaine alluviale aussi remarquable que surprenant. »

Sur la frange nord, les marais de Vilaine sont en continuité de l'unité paysagère de la Vallée de la Vilaine de Langon à Redon, identifiés dans l'atlas des paysages d'Ille et Vilaine : « le paysage est constitué par la structure du fond de vallée large et plat, cadré par les coteaux. Il offre un caractère très ouvert et très lumineux, du fait des cultures, prairies et marais.

Ce paysage où les arbres - principalement saules ou peupliers en ligne le long des cours d'eau - sont assez rares, contraste fortement avec celui des campagnes bocagères présentes sur les coteaux qui le surplombent. »

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité « Les marais de Vilaine » correspond à la sous-unité « Les marais de Vilaine », de l'unité paysagère régionale « Les grands marais » (UP5), de l'atlas des paysages de Loire-Atlantique de 2010.

La logique retenue pour établir l'Atlas des paysages de la Région des Pays-de-La-Loire considère les unités paysagères comme des portions continues de territoire, ce qui n'était pas le cas dans l'atlas des paysages de Loire Atlantique qui rassemblait dans l'unité paysagère des grands marais l'ensemble des marais du département (géographiquement éclatés). La sous-unité « Les Marais de Vilaine » ressort donc en unité paysagère à part entière qui constitue un élément partiel d'une unité paysagère plus vaste couvrant deux régions et trois départements.

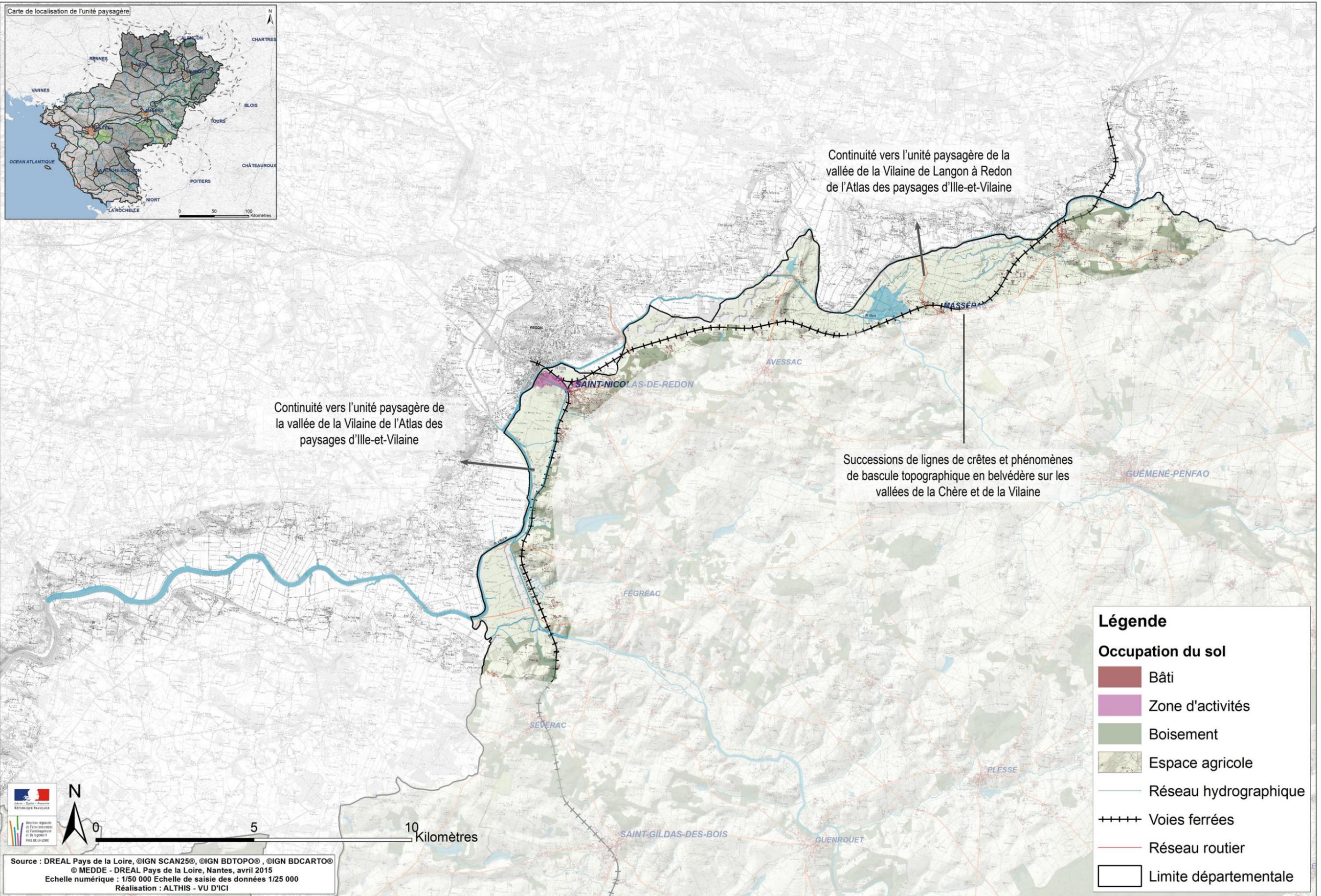
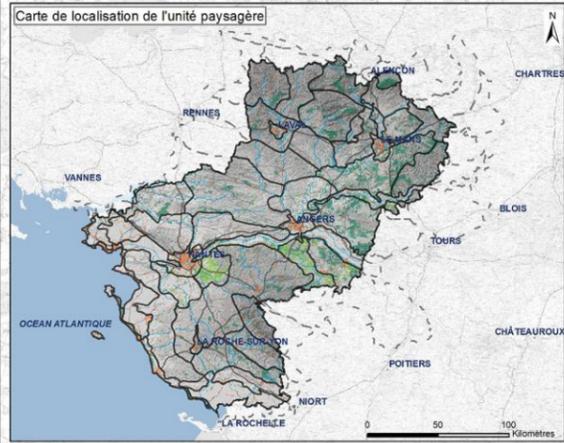
Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

[Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Loire-Atlantique](#)

[Lien vers l'atlas des paysages du Morbihan](#)

[Lien vers l'atlas des paysages d'Ille et Vilaine](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des marais de Vilaine (24)



Continuité vers l'unité paysagère de la vallée de la Vilaine de l'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine

Continuité vers l'unité paysagère de la vallée de la Vilaine de Langon à Redon de l'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine

Successions de lignes de crêtes et phénomènes de bascule topographique en belvédère sur les vallées de la Chère et de la Vilaine

Légende

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

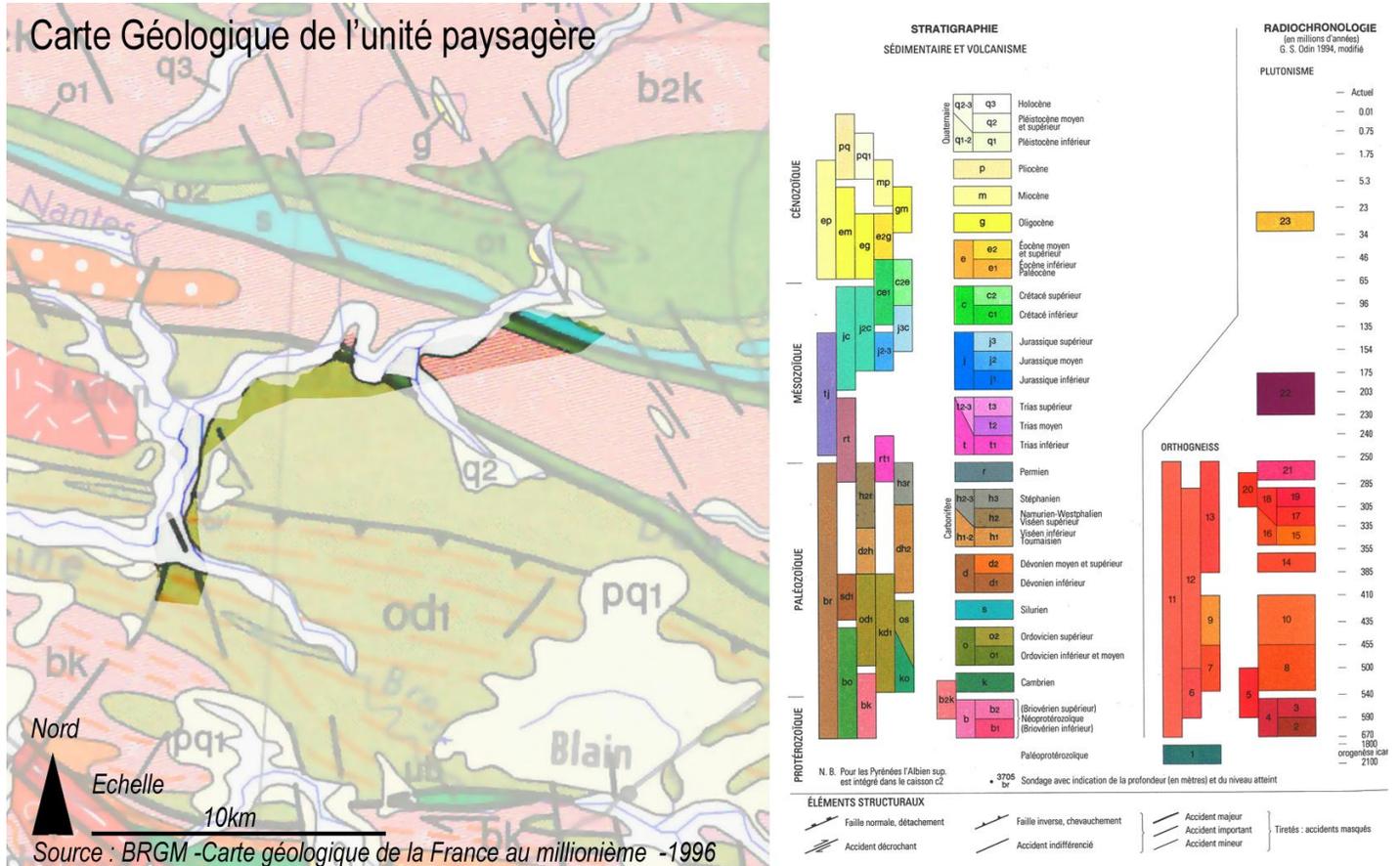


Source : DREAL Pays de la Loire, ©IGN SCAN250, ©IGN BDTPO®, ©IGN BDCARTO®
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, avril 2015
 Echelle numérique : 1/50 000 Echelle de saisie des données 1/25 000
 Réalisation : ALTHIS - VU D'ICI

2. Les caractères des marais de Vilaine

2.1 Un paysage horizontal de confluences entre les crêtes armoricaines

Des cours d'eau qui empruntent des zones de fracture du massif armoricain



UP24-20-01 Extrait de carte géologique de l'unité paysagère des marais de Vilaine (source BRGM)

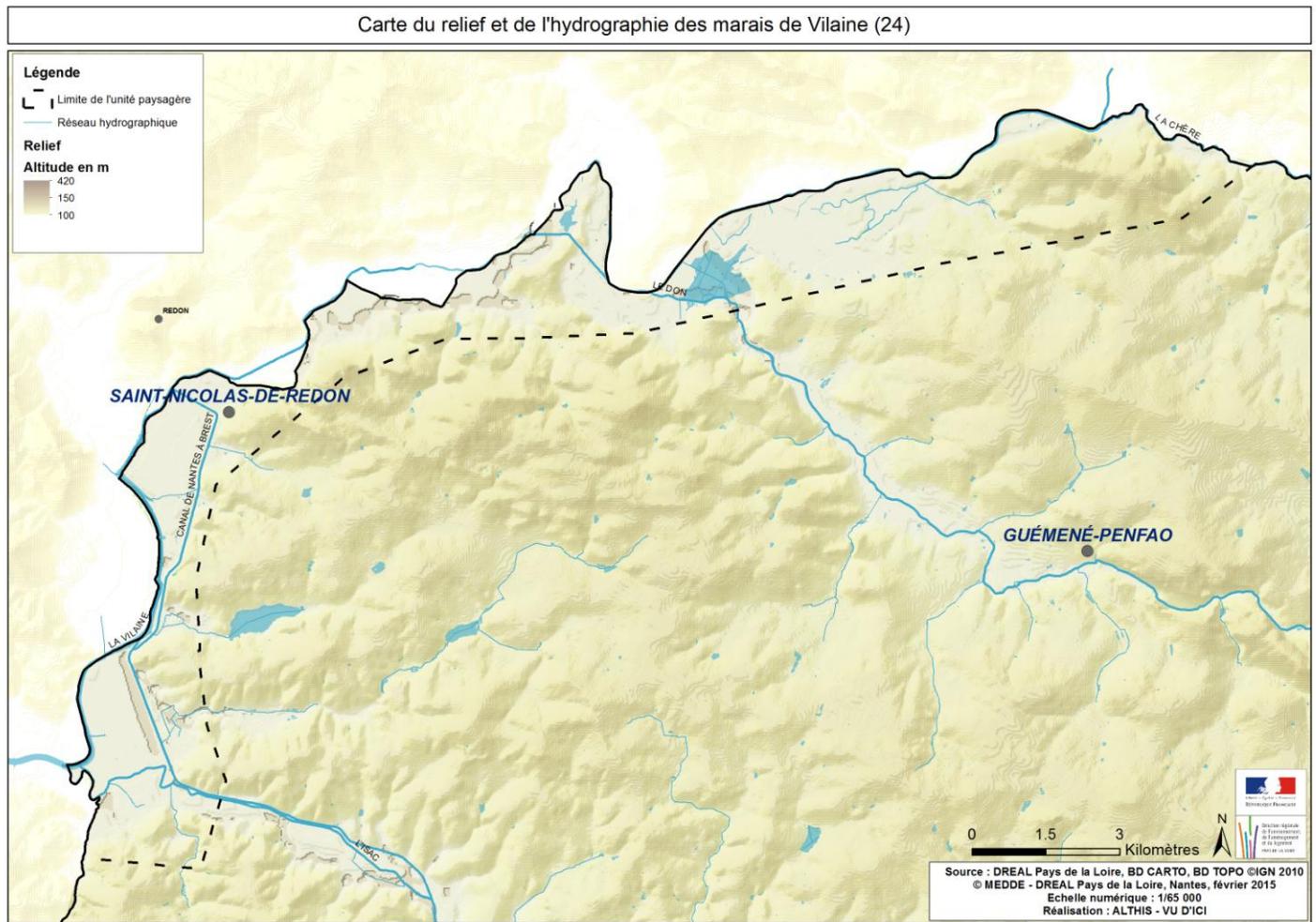
Les zones de marais correspondent à l'élargissement de la vallée de la Vilaine, lié à des fracturations nord-sud d'un socle cristallin orienté nord-ouest/sud-est où les vallées sont normalement encaissées suivant cette direction. L'ensemble de cette unité est principalement caractérisé par des terres basses humides. Le relief y est quasi horizontal et cadré par des coteaux plus ou moins accentués. Du fait de cette horizontalité et cette faible altitude, ce territoire concentre et ralentit les eaux.

Les sous-sols du sud de l'unité regorgent de schiste, largement, utilisé pour la construction locale, souvent en combinaison avec le grès. On retrouve aussi, des éléments en brique et du pisé. L'architecture traditionnelle aux influences bretonnes joue sur la mise en œuvre des pierres proches (schistes, grès et granites). Les couvertures sont uniformément constituées d'ardoise.



UP24-20-03 Un paysage horizontal qui révèle sur les coteaux les ondulations des crêtes du massif armoricain (Fégréac)

Une plaine de confluence inondable



Carte du relief et de l'hydrographie des marais de Vilaine

La particularité des marais de Vilaine est qu'ils sont encadrés par des coteaux marqués. Ils se présentent alors tels des cuvettes, correspondant géologiquement à des zones de dépression, aux abords abrupts occupés par des boisements et habités.

Ce paysage est riche d'un petit patrimoine lié à l'eau (puits, canaux, ...) et les hameaux développent des dépendances importantes marquant la vie en autarcie (en période d'inondation) comme les greniers suspendus, les fours à pain, les étables et les prés communs.

Les étendues d'eau calmes accompagnées des zones humides dégagent une ambiance de tranquillité, le mouvement étant apporté par le frémissement de la végétation (roseaux, feuillages). Cette perception peut radicalement changer en période d'inondation où l'étendue d'eau compose un vaste miroir reflétant le ciel les coteaux et les quelques arbres émergents.



UP24-20-02 Vue hivernale sur la zone de confluence des marais de Vilaine depuis les coteaux morbihannais

Des vallons secondaires où s'étendent les ambiances de marais



Ces ambiances spécifiques sont relayées à moindre échelle dans les vallons secondaires qui rejoignent l'axe principale de la vallée. Elles sont refermées par des retenues d'eau qui créent des étangs plus ou moins importants autrefois liés à des moulins à eau et utilisés aujourd'hui comme base de loisirs.

UP24-20-xx Activités nautiques sur les retenues d'eau dans les vallons secondaires : Etang Aumé (Saint-Nicolas-de-Redon - Fégréac)

2.2 Un bâti et des usages adaptés aux conditions d'inondabilité du marais

Une vaste zone de pâture inondable ourlée d'un bocage plus ou moins dense

Au XVIII^e siècle, les marais de Redon sont une matrice essentielle du système agraire de la basse vallée de la Vilaine. Réservés aux usages collectifs, ils sont un espace privilégié pour le pacage. La fauche des foins et la pêche complètent ce système d'exploitation.

La terre n'apparaît que très peu dans cette unité : soit elle est recouverte lors des inondations, soit elle nourrit l'herbe grasse des prairies



humides. C'est un paysage de pâtures ou d'espaces naturels avec une végétation adaptée à l'eau. Entre les joncs et les roseaux, ourlant les canaux, on retrouve au niveau des arbres les textures fines des saules et des frênes, les feuillages labiles des peupliers et les feuilles plus sombres des aulnes ou plus découpées des chênes. Dans les haies cadrant les prairies, les arbres (chênes ou frênes) sont taillés en têtards et marquent l'horizon de leur silhouette bonhomme. Des alignements de peupliers constituent ponctuellement des écrans visuels qui bloquent parfois les vues.

Les plateaux se différencient du fond de vallée par leur type de végétation. Ajoncs, fougères, bouleaux, pins en bosquets ou plantés sur les talus bordant les routes. Un maillage lâche constitué de ragosses dessine des lignes tant sur les coteaux que les plateaux.

Calvaire ponctuant une pâture inondable en bord de Vilaine (Fégréac)

Un bâti qui s'implante à l'appui des coteaux

L'inondabilité de ce paysage se traduit directement par des modes d'implantation du bâti en frange de marais ou sur des promontoires insulaires. Les bourgs sont très lisibles et sont de véritables points de repère animant l'horizon du paysage. Les cours d'eau sont accompagnés de prairies humides, utilisées pour le pâturage et pour la production de fourrage, et de marécages.



UP24-20-xx Des bourgs perchés sur le coteau, des repères paysagers forts dans le marais (Tréhillac)



Les coteaux sont en relation directe avec la vallée. Surplombant les zones de marais dans lesquelles se distinguent le cours d'eau, le canal de Nantes à Brest et les douves, ils offrent en effet des vues sur la vallée ainsi que des relations de covisibilités de coteau à coteau. L'habitat implanté sur les coteaux bénéficie donc d'une relation visuelle à la vallée. Cette relation est également fonctionnelle puisque le canal de Nantes à Brest emprunte la frange est de la vallée et se distingue par son paysage rigoureux.

UP24-20- Un étagement des bourgs qui met en scène les relations de covisibilité d'un coteau à l'autre (Saint-Nicolas-de-Redon)

Sur le plan architectural, l'unité est représentative de l'habitat breton, style pays de la Mée. Schistes et ardoises sombres confèrent à la maison un aspect sévère, rappelant la maison du pays de Rennes. Les habitations adoptent un plan en longueur, regroupant habitations et dépendances au sein du même bâtiment, avec parfois des appentis de part et d'autre de la construction principale. Ce sont les longues caractéristiques de l'habitat rural breton.

Le plus souvent, la construction ne présente qu'un seul niveau avec un grenier. On observe un léger exhaussement de la toiture au-dessus des lucarnes, et souvent des linteaux en poutres de bois.

De rares infrastructures mais souvent marquantes



Les infrastructures sont particulièrement peu développées dans ce paysage, en raison de l'impraticabilité des marais. La voie ferrée longe la vallée de la Vilaine. Les chemins ruraux sont nombreux. Si ces paysages sont structurés par l'économie agricole, ce sont des réserves de biodiversités le plus souvent protégées qui font parfois l'objet d'une valorisation touristique encore peu développée. Des activités économiques traditionnelles se démarquent comme l'exploitation de la tourbe, du roseau et la chasse et la pêche. Les éléments d'infrastructure (comme les voies ou les lignes électriques) quels qu'ils soient sont donc en général très présents dans la mesure où ils contrastent fortement avec la structure même de ce paysage.

L'unité est traversée par le canal de Nantes à Brest, qui a participé au développement de ports et d'échanges commerciaux anciens (Redon, St Nicolas de Redon...). Ancienne voie commerciale, le canal est aujourd'hui le support privilégié de découverte du territoire par son chemin de halage ou en tourisme fluvial.

UP24-20-xx Paysage linéaire du canal de Nantes à Brest (Fégréac)



UP24-20-xx Port de plaisance sur le canal de Nantes à Brest (Fégréac)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères des marais de Vilaine

Les marais de Vilaine ne présentent pas de sous-unité paysagère compte tenu de leur surface présente sur la région et leur caractère limitrophe.

[Lien vers la carte de l'unité paysagère des marais de Vilaine](#)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique du secteur du lac de Murin

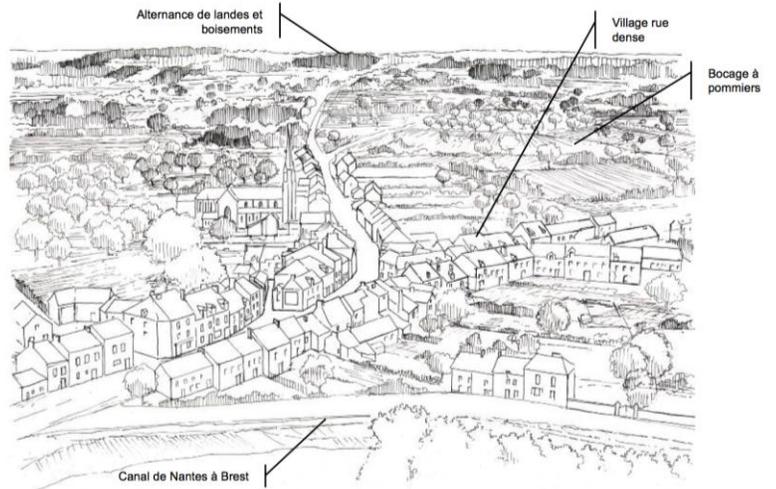
Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Une implantation liée à l'eau

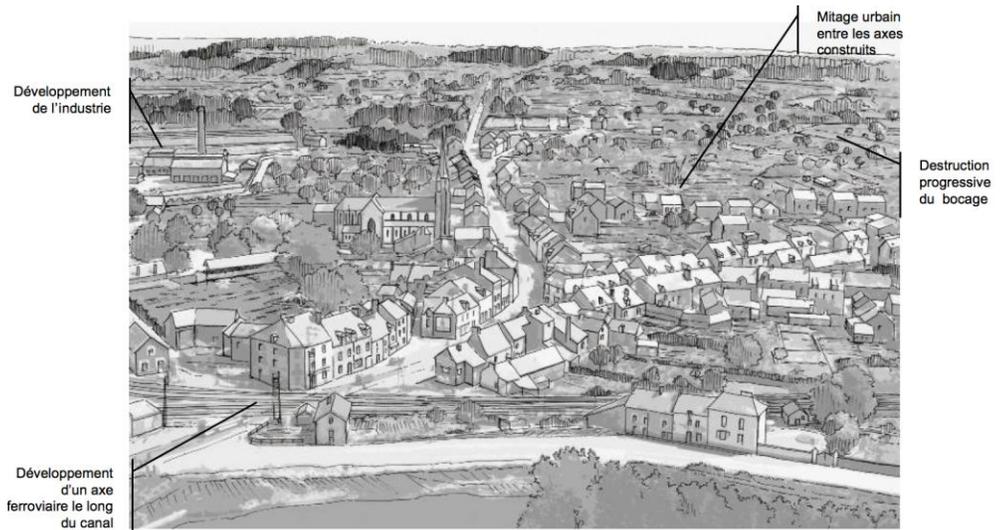
Au XVIII^e siècle, les marais de Redon sont une matrice essentielle du système agraire de la basse vallée de la Vilaine. La construction du canal de Nantes à Brest transforme radicalement la ville de Redon au milieu du XIX^e siècle. L'activité du port de Redon atteint son apogée à la fin du XIX^e siècle et influence le développement économique et agricole de vallée de la Vilaine. Réservés aux usages collectifs, ils sont un espace privilégié pour le pacage. La fauche des foins et la pêche complètent ce système d'exploitation.



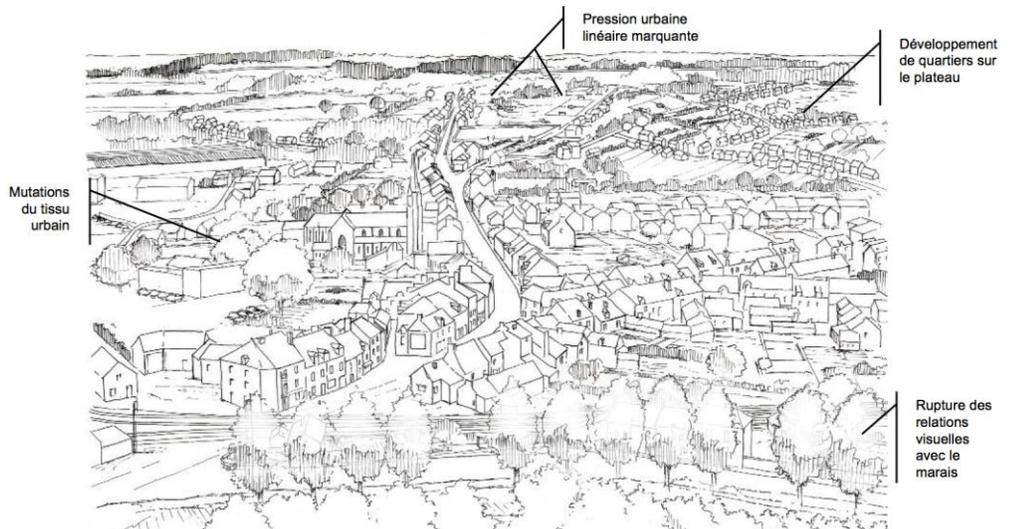
UP24-04-ETAT MAJOR : Lac de Murin – Carte d'état-major (1866)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 : 40000)



Simulation du paysage autour de Saint-Nicolas de Redon – 1900 : Bocage à pommiers et alternance de landes et de boisements



Simulation du paysage autour de Saint-Nicolas de Redon – 1950 : Destruction progressive du bocage



Simulation du paysage autour de Saint-Nicolas de Redon – 2000 : De nouvelles extensions se développent sur le plateau, dont l'impact visuel dans le paysage est particulièrement fort. L'urbanisation linéaire se poursuit.

UP24-60-61-62 – Schéma d'organisation du bourg de Saint-Nicolas-de-Redon en 1900, 1950 et 2000

Les hameaux agricoles se sont installés le long du lit majeur de la vilaine, sur les coteaux.

La vallée s'est développée entre le marais, les prairies et les coteaux agricoles. Comme le montre la carte de l'Etat-majour, peu d'urbanisation s'est développée sur cette partie de la basse vallée de la Vilaine ainsi que peu de voies de déplacements. Les routes se sont axées sur un développement Nord-Sud, passant par-dessus le lit majeur. Le fleuve était lui-même un axe de transports auparavant.

A noter, tout de même que l'axe ferroviaire a marqué son empreinte dès la fin du 19^{ème} siècle dans la vallée de la Vilaine.



UP24-03-ORTHO_1948 –Lac de Murin – Orthophoto 1948 - (BD ORTHO Historique 1948)

Un développement sur les coteaux, autour des prairies

L'activité agricole s'est propagée durant le 20^{ème} siècle sur l'ensemble des coteaux autour du lit de la Vilaine. La mosaïque parcellaire était importante encore dans les années 50 comme le montre l'orthophoto de 1948. Le lit est préservé de toute activité pérenne et est rythmé par les crues.

Le maillage de voies tertiaires se développe peu à peu en relation avec des bourgs et hameaux agricoles qui se dispersent le long du lit. L'urbanisation est assez traditionnelle et la pression urbaine est encore assez faible. De nombreux corps de ferme sont visibles sur le bord de petites voies, typique d'une ambiance rurale à dynamique modérée. Les plus gros éléments urbains sont situés à proximité des gares (notamment celle de Massérac).

Le développement des bourgs ruraux

L'activité agricole s'est développée durant la seconde moitié du 20^{ème} siècle. L'intensification a supprimé la mosaïque parcellaire spécifique de la région pour laisser place à un bocage moins dense et des remembrements importants. L'évolution de place de la haie a modifié partiellement les paysages. Ceux-ci se sont ouverts progressivement laissant place à de nouvelles covisibilités sur les coteaux, sur la vallée et notamment sur les bourgs ruraux. Au même moment, l'urbanisation des bourgs s'est accentuée et les hameaux se sont étendus et densifiés. La pression urbaine est assez modérée mais le développement urbain a été peu maîtrisé, ce qui a laissé place au mitage et aux implantations le long des voies routières.



UP24-02-ORTHO_Lac de Murin – Orthophoto 2012-- (BD ORTHO)

La préservation d'un lit majeur

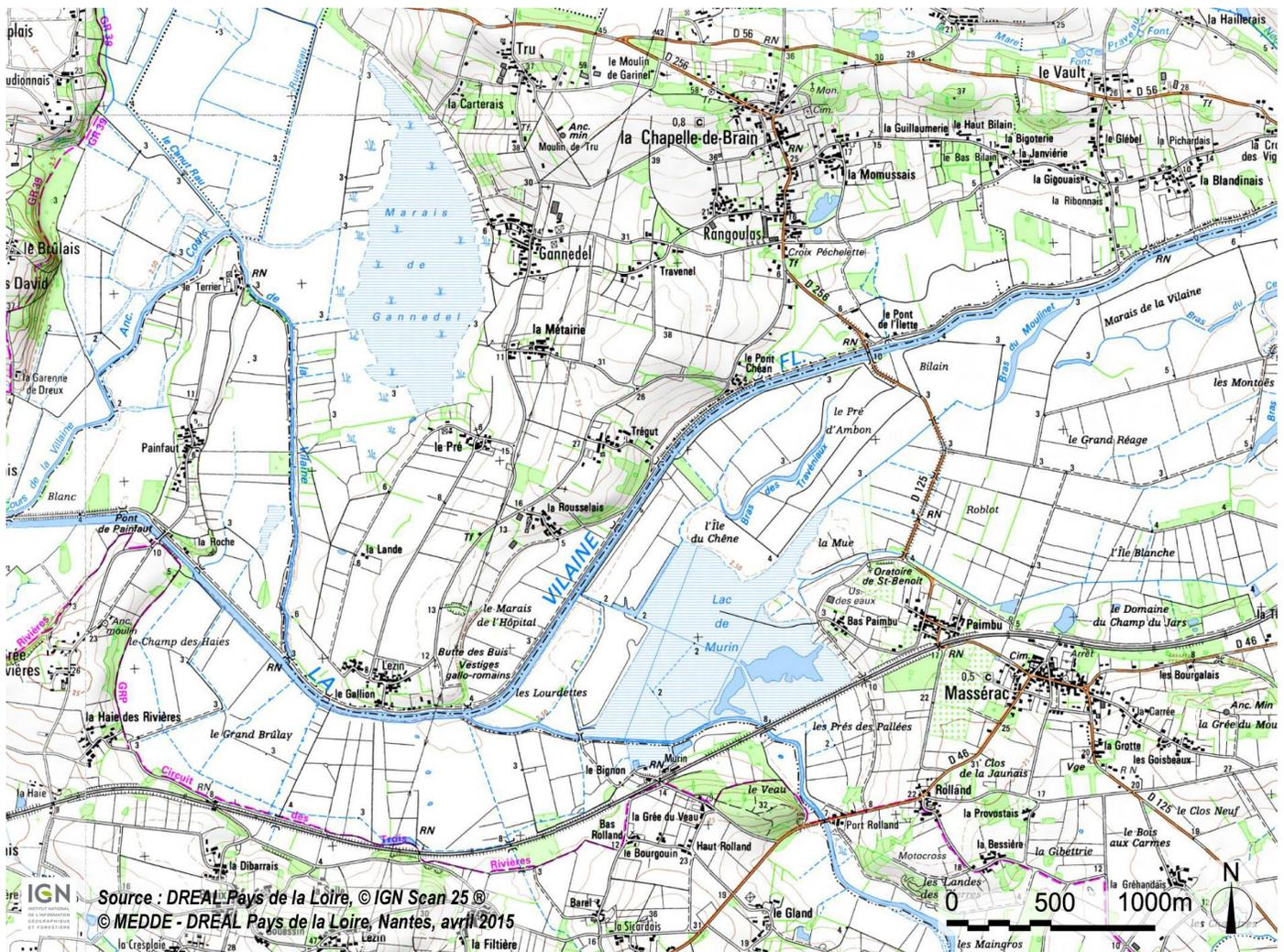
Malgré la pression urbaine, le lit majeur de la Vilaine a su se préserver. Le Lac de Murin et les marais environnants ont pu conserver leur place, ainsi qu'un ancien cours de la Vilaine. Les bourgs, hameaux et corps de ferme isolés se sont propagés tout du long du lit sans avoir pénétré la prairie au centre. Cette partie centrale est au cœur de l'économie de l'unité paysagère et sa préservation apparaît vitale pour conserver la dynamique locale.

En revanche, les bourgs sur les plus hauts plateaux au-dessus de la vallée ont modifiés leur organisation, notamment dans leurs opérations d'extensions. L'impact est d'autant plus fort qu'il n'est pas mesuré et répété de part et d'autres des rives de la Vilaine tout du long des axes.

Les ambiances boisées ont été préservées à proximité de la voie ferrée où la végétation a pu se densifier librement. Des vergers subsistent également à proximité de Massérac et marquent des coteaux diversifiés de qualité. Cette tendance se retrouve sur d'autres parties sur les prairies du lit majeur.



UP24-19-ORTHO_ Voie ferrée, ambiance arborée et vergers à proximité de Massérac – Orthophoto 2012-- (BD ORTHO)



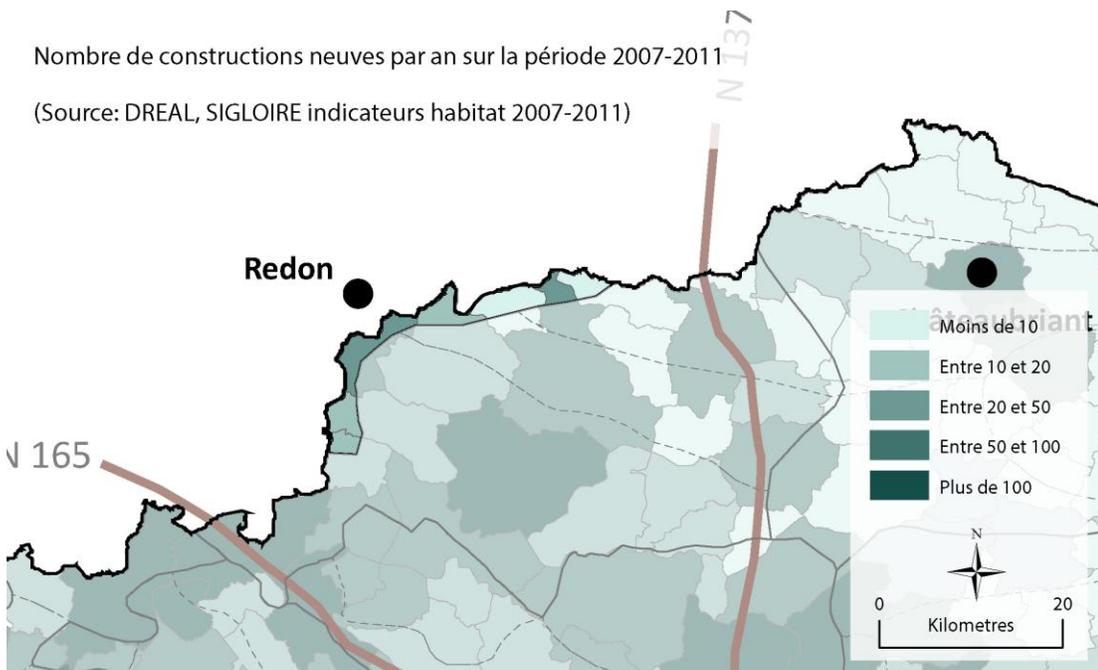
UP24-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur du lac de Murin -(SCAN 25)

4.2 Une vallée productive et accueillante

Une expansion urbaine modérée mais peu maîtrisée

Nombre de constructions neuves par an sur la période 2007-2011

(Source: DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)



UP24-40-DYN- XXX (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Le nombre de constructions a été assez important autour du pôle de Redon. Les communes sur les parties plus rurales ont connu un essor démographique moins important, et des besoins en logements assez peu conséquent.

L'expansion urbaine a été favorisée avec la volonté de se préserver du risque inondation et de conserver la ressource en eau. Notamment sur la partie Saint-Nicolas-de-Redon, l'impact urbain sur le lit de la Vilaine est peu conséquent. A l'inverse, la diffusion du bâti s'est opérée sur la partie Sud-est et sans organisation particulière. Entre le coteau et la voie de déplacement principale D164, les opérations au coup-par-coup se sont multipliées et ont impactées fortement le paysage urbain.

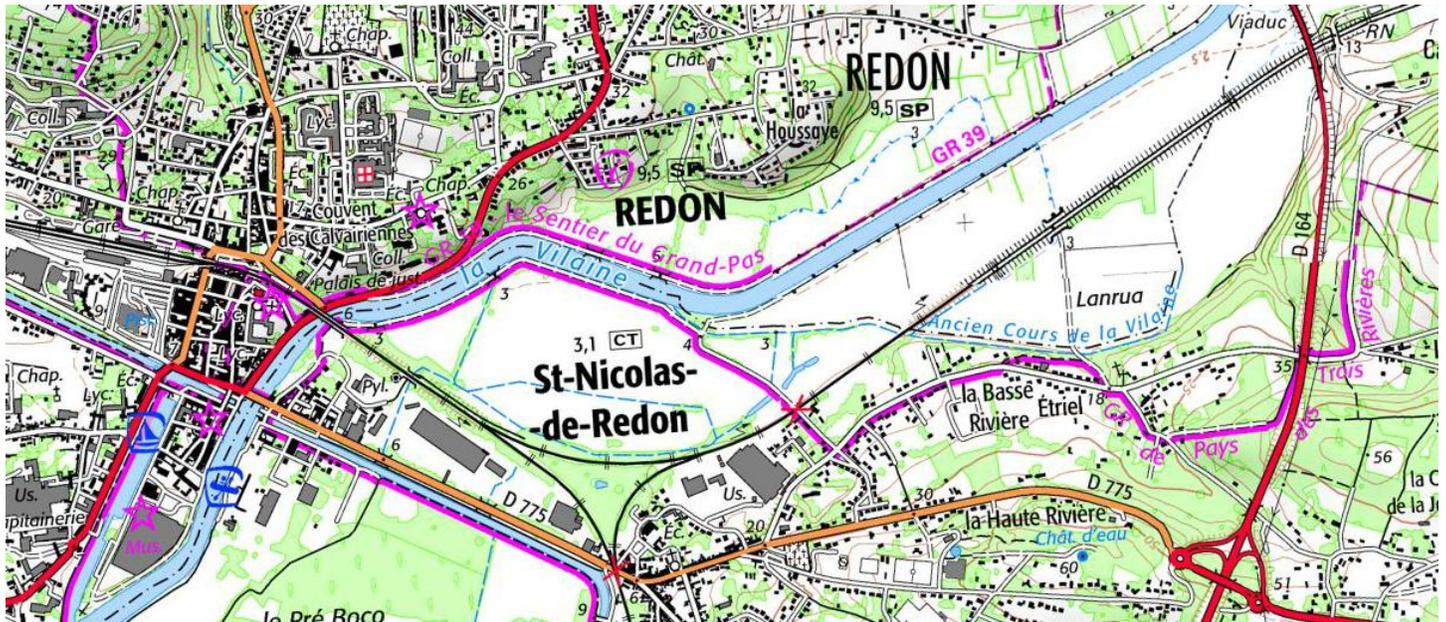


UP24-11-DYN- Urbanisation le long des voies principales au cœur de Saint-Nicolas-de-Redon et vue sur la rive Nord.

Le développement des infrastructures et des services

Les axes se sont développés de part et d'autres de la vallée. Les principaux relient Redon et son agglomération aux différents pôles urbains de l'Ouest que sont Rennes, Nantes ou encore Vannes. Ces axes ont dû enjamber la vallée et des ponts ont été construits. Un premier qui relie Redon à Saint-Nicolas-de-Redon et qui accueille aujourd'hui au cœur du lit de la Vilaine une zone commerciale. Cet axe de développement représente quasiment l'unique urbanisation dans la vallée, entouré de pâtures et de prés et qui borde le canal de Nantes à Brest.

Un seconde viaduc plus récent passe au-dessus de la globalité de la vallée plus à l'Est et permet le contournement de l'ensemble de l'agglomération de Redon. Les impacts paysagers des différentes infrastructures et de leur développement associé sont assez forts du fait de la topographie et des paysages ouverts de la vallée.



UP24-20-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Saint-Nicolas-de-Redon -(SCAN 25)

Sur les coteaux de la vallée, l'urbanisation s'est propagée le long des axes où chaque bourg et hameaux se sont étendus principalement le long des voies. Cette expansion a été plus prononcée sur la rive Nord (Ille-et-Vilaine – Redon).



UP24-16-DYN- Covisibilités depuis la vallée sur les coteaux urbanisés (Redon - Saint-Nicolas-de-Redon)

Une économie touristique et patrimoniale

Autant le développement économique du côté Redon s'est propagé dans la vallée et sur les coteaux Nord, la rive Sud en Loire-Atlantique n'a pas connu le même essor, et ce sur l'ensemble de l'unité. Les coteaux sont restés préservés et l'impact paysager des activités économiques est donc assez faible. Malgré tout, certaines covisibilités sur les activités de l'autre côté de la rive peuvent être signalées et méritent une meilleure intégration.

Le patrimoine naturel et hydrographique de la vallée de la Vilaine est renforcé par celui du canal de Nantes à Brest. De la vallée de l'Isac jusqu'à Saint-Nicolas-de-Redon, l'attrait paysager est très important et permet un développement touristique. Les activités récréatives se sont multipliées notamment pour de plein-air, en relation directe avec la qualité de l'environnement et des sites.



UP24-10-DYN- Vue sur la Vilaine depuis le port des Bellions - Rieux

4.3 La basse vallée de la Vilaine au cœur de la Haute-Bretagne rurale

Un milieu agricole autour et dans la vallée

Les pressions urbaines observées sur le territoire de l'unité induisent un grignotage progressif des terres agricoles. Le bocage traditionnel s'est dégradé sur certains secteurs sous pression. L'ouverture des paysages a participé à la « mise à nu » des nouvelles franges urbaines, peu valorisées.

Dans l'ensemble, de plus en plus de nouveaux espaces sont arrachés aux terres agricoles, afin de devenir constructibles et ainsi d'accueillir les logements et les activités. Cependant l'implantation des nouvelles extensions urbaines peut souvent compromettre l'activité agricole.

L'activité agricole de la vallée est à conserver comme un élément à part entière qui entretient les paysages du cœur du lit, et notamment les prairies, prés, pâtures ou encore les vergers. De plus, les horizons depuis ces pâturages sont axés sur les rives arborées des cours d'eau et sur les coteaux sur lesquels on peut distinguer les crêtes de bourgs. Les extensions des entités urbaines doivent d'autant plus mesurer leur impact paysager. Les perspectives monumentales doivent être valorisées.



UP24-14-DYN- Au cœur de la vallée, vue sur les coteaux arborés et sur Redon

Valorisation des espaces naturels et de l'eau

Les espaces de l'unité définissent un rapport complexe entre terre et eau : celui-ci est parfois menacé par l'urbanisation récente, qui vient s'intercaler en pied de coteau. De nouvelles ouvertures sont ponctuellement ménagées sur les franges de certains marais de Vilaine.

Dans l'ensemble, les berges du canal sont accessibles mais connaissent une fermeture végétale importante. Les ambiances le long du canal sont assez variées tout comme l'ensemble du patrimoine naturel sur l'unité.



UP24-13-DYN- Vue sur le canal de Nantes à Brest

5. Les enjeux de l'unité paysagère

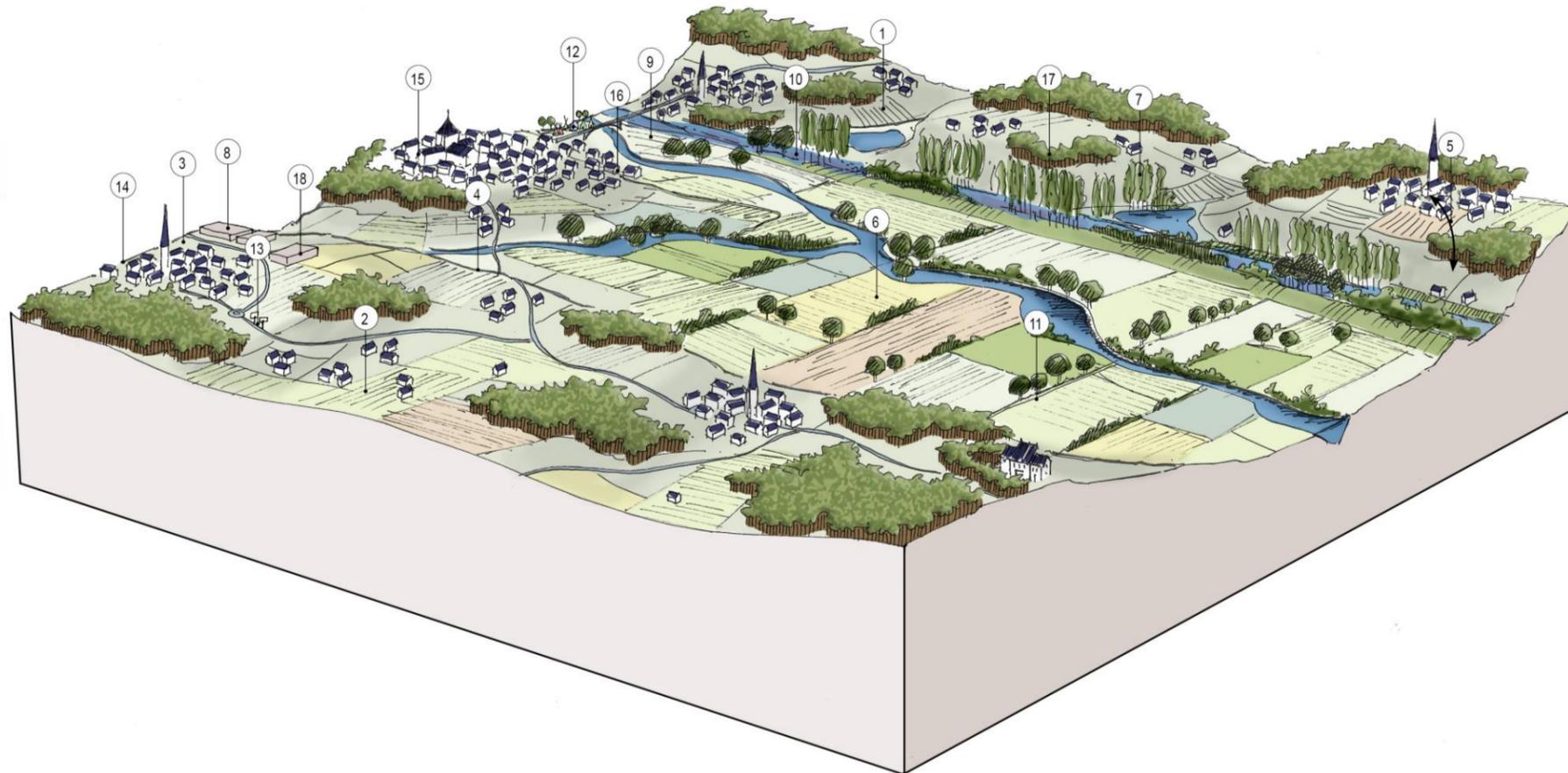
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des marais de Vilaine (24)

FAIRE CONVERGER LA PROTECTION D'UN PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL NOTABLE AVEC LA VALORISATION DES PAYSAGES ET LES PRATIQUES AGRICOLES

1. Préserver le foncier agricole de la pression urbaine pour assurer la durabilité des exploitations
2. Éviter les discontinuités des espaces agricoles dues au mitage urbain ou à l'usage récréatif des lieux
3. Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
4. Encourager la préservation et la requalification des anciens bâtis agricoles
5. Retisser des liens entre ruraux, citadins et touristes par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages de l'unité

VALORISER UN HAUT LIEU DES PRATIQUES DE PLEIN-AIR

9. Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte des marais compatible avec les activités qui participent à sa gestion
10. Valoriser l'écrin paysager du canal de Nantes à Brest
11. Assurer l'accessibilité aux paysages et favoriser les cheminements et continuités paysagères entre les espaces
12. Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristique ainsi qu'à l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, bancs, hébergement...)
13. Limiter et homogénéiser la signalétique et organiser l'affichage publicitaire



CONSERVER ET RESTAURER UNE CONFLUENCE OUVERTE ET LUMINEUSE

6. Maintenir le caractère des séquences ouvertes et lumineuses, en veillant au maintien de l'agriculture, et en favorisant si possible les prairies
7. Limiter la fermeture de la vallée par les peupleraies notamment
8. Limiter le développement des activités en frange des zones inondables

ASSOCIER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE REDON AUX STRUCTURES PAYSAGÈRES DU SITE

14. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages et notamment les interfaces ville/campagne
15. Valoriser des formes urbaines diversifiées qui permettent de retrouver des éléments architecturaux identitaires
16. Continuer à renforcer les accès sur les bords de la plaine par le réseau des chemins en assurant la cohérence entre l'ouverture agro-naturelle et les coteaux qui tendent à se couvrir par l'étalement urbain
17. Maintenir des coupures d'urbanisation et fixer les limites de l'urbanisation le long des coteaux
18. Assurer une perception qualitative des zones d'activités dans le paysage

Source VU D'ICI : Atlas des paysages de Loire-Atlantique - DIREN Pays-de-La-Loire - 2011

Lien sur les enjeux régionaux

Unité paysagère limitrophe de la Bretagne administrative et du département de l'Ille et Vilaine qui a élaboré son atlas des paysages en 2014, les enjeux suivants sont en partie repris de ce document réalisé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

5.1 Faire converger la protection d'un patrimoine environnemental notable avec la valorisation des paysages et les pratiques agricoles

Le fond des vallées est largement couvert par les dispositions du site Natura 2000 « marais de Redon et Vilaine ». Les valeurs environnementales et paysagères se rejoignent notamment autour du motif des prairies, dont la présence assure aussi bien la valeur naturelle que les qualités visuelles du site.

- Préserver le foncier agricole de la pression urbaine pour assurer la durabilité des exploitations
- Eviter les discontinuités des espaces agricoles dues au mitage urbain ou à l'usage récréatif des lieux
- Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
- Encourager la préservation et la requalification des anciens bâtis agricoles
- Retisser des liens entre ruraux, citoyens et touristes par le biais des réseaux courts de distribution et de la diversification agricole : enjeu de perception sociale du rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages de l'unité



UP24-12- Panorama sur le marais et la vallée de la Vilaine

5.2 Conserver et restaurer une confluence ouverte et lumineuse

L'ouverture des vallées est aujourd'hui compromise. Alors que le site se « lit » grâce à l'ouverture lumineuse qui accompagne le cours des rivières, les implantations d'activité et les peupleraies ont ponctuellement rompu ces caractères.

- Maintenir le caractère des séquences ouvertes et lumineuses, en veillant au maintien de l'agriculture, et en favorisant si possible les prairies,
- Ne pas replanter les peupleraies après leur exploitation.

- Intervenir sur les deux secteurs d'activité pour améliorer leur relation paysagère avec la vallée : non extension, traitement des franges, instauration de cheminements permettant d'apprécier la continuité ouverte, éventuellement projet à long terme de retour à l'agriculture, les zones étant soumises aux inondations de la Vilaine...



UP24-12- Canal de Nantes à Brest, ouverture et accessibilité des prairies de la vallée – Saint-Nicolas-de-Redon

5.3 Valoriser un haut lieu des pratiques de plein-air

Les vallées, par les chemins de halage et la navigation, accueillent des pratiques de promenade. Un enjeu consiste à assurer la qualité du cadre pour les usagers qui sont aussi les habitants du secteur pour lesquels ces pratiques sont un avantage. Tout projet de territoire est ainsi à croiser avec les attentes liées à ces usages : accessibilité, aménagements d'accueil, gestion de la perception visuelle du cadre (ouvertures visuelles, structures paysagères).

- Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages : assurer une découverte des marais compatible avec les activités qui participent à sa gestion.
- Valoriser l'écrin paysager du canal de Nantes à Brest.
- Assurer l'accessibilité aux paysages et favoriser les cheminements et continuités paysagères entre les espaces (développement des circuits pédestres et cyclables intégrés).
- Porter une attention particulière à l'intégration paysagère des lieux d'accueil touristique ainsi qu'à l'aménagement des structures d'accompagnement (aires de stationnement, belvédères, bancs, hébergement...)
- Limiter et homogénéiser la signalétique et organiser l'affichage publicitaire

5.4 Associer le développement de l'agglomération de Redon aux structures paysagères du site

Le site de l'agglomération, exceptionnel à plus d'un titre, présente des enjeux paysagers qui lui sont propres. Les structures paysagères dépassent largement les limites communales et impliquent, autour du site de la confluence, les communes voisines, appelant un vaste partage de la planification.

- Valoriser des formes urbaines diversifiées qui permettent de retrouver des éléments architecturaux identitaires (implantation, gabarit, matériaux...) pour mieux maîtriser les dynamiques d'évolution en cours
- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages et notamment les interfaces ville/campagne. Fixer les limites du développement urbain de l'agglomération. Assurer un traitement paysager de qualité sur des entrées de bourg.
- Continuer à renforcer les accès sur les bords de la plaine par le réseau des chemins en assurant la cohérence entre l'ouverture agro-naturelle et les coteaux qui tendent à se couvrir par l'étalement urbain.
- Maintenir des coupures d'urbanisation et fixer les limites de l'urbanisation le long des coteaux.
- Recomposer avec le paysage environnant le cordon d'activité qui effectue la conurbation entre Saint Nicolas de Redon et Redon, au-delà de l'effet vitrine perceptible depuis la D775. Retravailler les façades urbaines aux abords des axes routiers, à l'échelle de la vitesse de lecture des paysages. Assurer une perception qualitative des zones d'activités dans le paysage



UP24-18- Intégration de la Vilaine et espace urbanisé –Redon